

FORMATION

Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) de l'entreprise

Dans le cadre du programme national TMS Pros V4

2022

Public

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Pré-requis

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une **lettre d'engagement** sur un projet global de prévention des TMS. Cette lettre est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculo-squelettiques » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale.

Les personnes ressources en formation doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculo-squelettiques dans leur établissement. Si l'établissement fait partie du panel ciblé par le programme TMS pros, la Direction de l'établissement aura fait le point en amont sur ses compétences en interne en répondant au quizz compétences.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des **connaissances sur les bases de prévention des risques professionnels**.

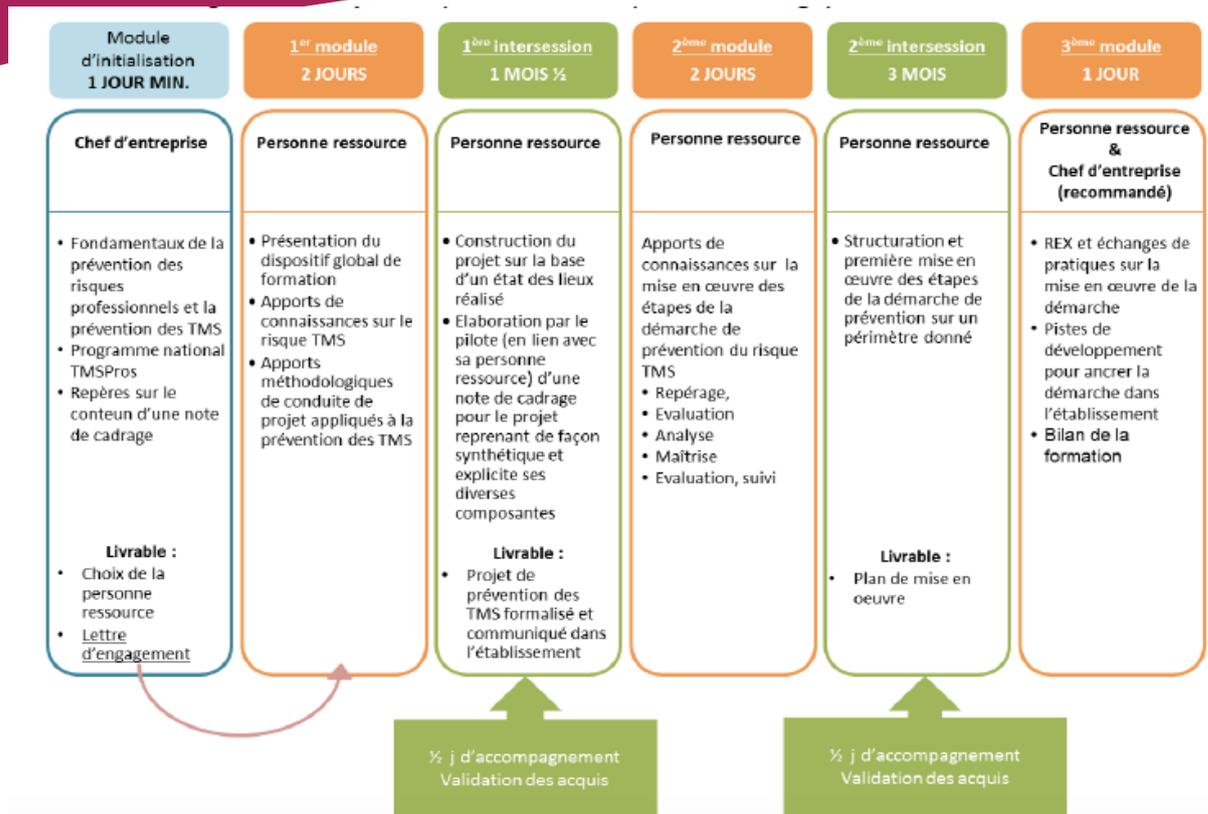
Ainsi la personne ressource devra fournir une attestation de réussite du parcours d'auto-formation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de formation « obtenir des compétences en bases de prévention » faite par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale, ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau de formation suffisant sur la prévention des risques professionnels.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS

Contenu

- La méthodologie de projet
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement)
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils)
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.



Méthodes Pédagogiques

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Accompagnement du formateur en entreprise
- Échanges et retours d'expériences.

Durée

- 6 jours de formation (42 heures) dont 2 demi-journées d'accompagnement sur site

Validation

L'évaluation des acquis est prévue se fera à partir du référentiel d'évaluation des acquis de la formation :

- Sous forme d'un quizz « identification du risque TMS » avec une appréciation de type binaire (atteint/non atteint) en fin de journée J3. Une épreuve de rattrapage est à prévoir si l'objectif n'est pas atteint par le stagiaire en intersession2.
- Sous forme de restitution des travaux d'intersession en J3 matin et J5 matin.

Ces situations d'évaluation des acquis permettent une évaluation au plus proche des situations de travail réelles tout en validant la progression du stagiaire.

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Conditions de réussite

La mise en pratique de la formation demande impérativement du temps pour la Personne Ressource pour la structuration, puis la mise en œuvre du projet de prévention durable des TMS de l'entreprise. Ce temps est réparti en deux intersessions, et pendant laquelle s'inscrivent les séances d'une demi-journée durant lesquelles **le formateur doit rencontrer la Personne Ressource et le Dirigeant** (pendant une partie de la séance).

Le volume de travail est estimé à :

- 2 à 3 jours durant la première intersession, consacrée à la **structuration du projet** (constitution du groupe projet, **état des lieux des TMS** dans l'entreprise)
- 2 à 3 jours durant la deuxième intersession, consacrée à la mise en œuvre des **outils d'analyse des risques TMS** (analyses de situations de travail, animation de groupes de travail)

Ce travail est formalisé par différents **livrables du programme TMS Pros** (Projet de prévention des TMS de l'entreprise, organisation et planification de la démarche, résultats du dépistage et de l'analyse de situations de travail, plan d'actions, compte-rendu de réunions, etc.). Ces documents sont pris en compte dans l'évaluation finale de la formation en plus du quizz « identification du risque TMS » proposé en fin de journée J3.

Un accompagnement renforcé

Le programme TMS Pros est ambitieux. Sur la base des retours d'expérience des groupes déjà formés, et pour améliorer les chances de réussite, l'offre de **Vicariance** prévoit de consolider le programme de formation proposé par l'INRS par un accompagnement renforcé des stagiaires au-delà de la stricte durée du stage.

Cet accompagnement comprend l'appui à l'élaboration d'un point d'avancement du projet après 4 à 6 mois :

- Une journée inter-entreprises de préparation du bilan avec les personnes ressources

Formateurs

Cette formation est animée par Elodie LEVEQUE, Marie-Laure MALHOMME ou Frédéric DARMON, tous trois formateurs certifiés par l'INRS.

Calendrier prévisionnel - Lieu

Sessions de formation tout secteur d'activité, lieu Rhône

Sessions	Dates
1	26-27 janvier ; 13-14 avril et 30 juin / Centre d'affaires ALGYR ,69003 Lyon
2	3-4 mai ; 28-29 juin et 27 septembre / Centre d'affaires ALGYR,69003 Lyon

- Le lieu de formation est défini en fonction de la localisation de la majorité des entreprises inscrites. Elle a généralement lieu proche de la gare part dieu (pour le secteur Rhône) pour faciliter les transports en commun (TGV, métro...).
- Pour l'accompagnement dans l'entreprise, prévoir une salle avec possibilité de projeter.
- Nombre de stagiaires par session : 8 personnes

Coût

Coût total de la formation : 2800 € HT par stagiaire

Les frais annexes (formation ayant lieu à proximité de la gare part dieu à LYON) : les frais de location de salle + collations des pauses matin et après-midi des 5 journées collectives sont intégrés au coût de la formation. Les repas de midi sont laissés à la charge des participants.

Ce coût comprend :

L'inscription à la formation

- Les 5 journées de formation inter-entreprises
- Les 2 demi-journées d'accompagnement intra-entreprise

Egalement compris dans l'offre de Vicariance

- 1 journée de bilan inter-entreprises à 4-6mois
- Les collations des pauses matin et après-midi

Modalités d'inscription et renseignements

Inscription auprès de VICARIANCE en nous retournant le formulaire joint par mail :

secretariat@vicariance.fr

Formulaire d'inscription

Dates de session :

Intitulé formation

Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

Stagiaire

Nom*

Prénom*

Fonction

Date de naissance*

Téléphone*

Email*

Entreprise

Raison sociale* :

SIRET* :

Rue* :

CP* :

Ville* :

Votre interlocuteur CARSAT

Nom

Prénom

Prise en charge - facturation

Interlocuteur :

Nom* :

Prénom* :

Fonction :

Téléphone* :

Email* :

Adresse de facturation* :

CP* :

Ville* :

* information indispensable

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions mentionnées dans la présentation ci-jointe

A :

Date :

*Tampon
Signature*